

1104496701

DATE DEPOT :	2011-05-09
NUMERO DE DEPOT :	2011R045360
N° GESTION :	2010B04610
N° SIREN :	520370487
DENOMINATION :	PROREVE
ADRESSE :	67 rue Saint Jacques 75005 Paris
DATE D'ACTE :	2011/03/29
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PF 29/03/11 TB MJ
GG 29/03/11

PROREVE
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 11 rue Commines, 75003 PARIS

520 370 487 RCS PARIS
---***---

J013 4610

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 MARS 2011
---***---

GTC DE PARIS
I M R
- 9 MAI 2011
45360 N° Depôt

Le 29 mars 2011,

A 11 heures,

- Les Associés de la société PROREVE se sont réunis au siège de la société, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François PAPAIL, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jérôme GUILLIER DE CHALVRON est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 20 000 actions sur les 20 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant plus de 2/3 des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolutions.
- un exemplaire des statuts

Le Président déclare que tous les documents prescrits par le Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

JJP

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège de la Société à compter de ce jour, du 11 rue Commines 75003 PARIS, au 67 rue Saint-Jacques 75005 PARIS.

*
* *

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit

« 4 SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :67, rue Saint-Jacques 75005 PARIS »
Le reste de l'article est inchangé.

*
* *

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une

copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

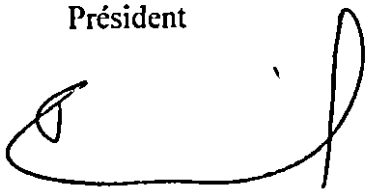
*
* *

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Jean-François PAPAIL
Président



Monsieur Jérôme GUILLIER DE CHALVRON
Secrétaire

